

Plateforme44 des ONG pour la Palestine
s/c AFPS44
Pôle associatif Désiré Colombe
8 rue Arsène Leloup
44100 Nantes

le 28 octobre 2019

Résolution Maillard
Votre retrait de signature

Monsieur le Député,

Nous vous avons rencontré au début de l'été pour vous alerter sur la proposition de résolution n°1952 visant à lutter contre l'antisémitisme qui devrait être soumise au vote de l'Assemblée dans les prochains jours. Et vous avez retiré votre signature.

Comme vous, nous sommes soucieux du respect des droits de l'Homme et en particulier de la liberté d'expression et de la lutte contre le racisme y compris l'antisémitisme.

Dans cette période de débat et de vote du budget de la France, votre attention est sans doute attirée sur d'autres sujets, mais nous souhaitons vous rappeler les raisons de notre alerte et exigence de retrait de cette résolution à venir.

Vous trouverez dans ce courrier un document qui explicite à nouveau et en les précisant les dangers que ferait peser cette résolution, si elle était votée, sur la liberté d'expression, valeur fondamentale de notre République.

En premier lieu, l'exposé des motifs présente l'antisionisme comme une forme d'antisémitisme. Cet amalgame est dangereux pour la liberté d'expression car il vise à faire taire les voix critiques des politiques de l'État d'Israël en instrumentalisant la lutte contre l'antisémitisme.

En outre, la proposition de résolution *“approuve sans réserve la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste” (IHRA) et “invite le Gouvernement, dans un travail de pédagogie, à la diffuser auprès des services éducatifs, répressifs et judiciaires.”*

Comme de nombreuses associations et personnalités l'ont démontré, la définition et **ses exemples associés constituent une atteinte à la liberté de critiquer les politiques israéliennes**. Cette initiative est issue de lobbies pro-israéliens qui cherchent à discréditer les défenseurs des droits des Palestiniens. En France, par exemple le lobby ELNET, proche d'organisations de colons israéliens, a travaillé à promouvoir l'adoption de la définition en rencontrant des députés français.

Alerté, vous en avez compris les enjeux en retirant votre signature. Nous souhaitons, Monsieur le Député, le retrait définitif de cette résolution :

- ▶ qui ferait l'amalgame entre antisionisme et antisémitisme
- ▶ qui n'écarterait pas explicitement les exemples associés à la définition IHRA

Nous restons à votre disposition pour les précisions complémentaires que vous souhaiteriez

Veillez agréer, Madame/Monsieur, nos sincères salutations.

Pièce jointe : la brochure : « Les dangers de la résolution Maillard »